



FNASCEE
couleur passion



Concours et activités
Manifestations
Formations

Paris Juin 2007

Chères et chers amis,

Veillez trouver ci-joint la mise à jour du document récapitulatif et du concours de Sudoku.

1/ Le concours de roman-photos a été rajouté.

2/ Des corrections concernant le concours de mots-croisés :

- la définition du deuxième mot F est la suivante : « **passas** rapidement » au lieu de « passa rapidement »,
- la définition du troisième mot du O est la suivante : « **Extraits** de la fève de calabar » au lieu de « Extrait de la fève de calabar »
- La définition du premier mot du 7 est la suivante : « Qui **porte** sur les nerfs, entre autres » au lieu de « Qui portent sur les nerfs, entre autres »

Pour la question sélective, en cas d'égalité absolue, seront considérées comme meilleures, les grilles contenant le moins de **E**, puis de **I**, puis de **R**, puis de **O**, puis de **N**, puis de **G**.

3/ Pour la deuxième question subsidiaire du concours de SUDOKU, c'est le nombre de bulletins réponse qui doit être pris en compte, et non le nombre de grilles compris sur un bulletin.

Nous souhaitons que cette nouvelle manière de faire qui répond à une attente et à une demande d'un certain nombre d'entre vous permettra de mieux faire vivre vos activités culturelles.

RÈGLEMENTS DES CONCOURS

Chapitre premier - Règlement général

Article 1.- Organisation

La Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide de l'Équipement organise pour la saison 2006/2007 les concours suivants :

- **Concours de mots croisés**
- **Concours de dessin**
- **Concours de photographie et trucage d'images**
- **Concours de romans photos**

définis par le présent règlement.

Article 2.- Dates

Intitulé du concours	Lancement:	Date limite de réception:	Date des résultats:
Mots croisés	15/01/2007	10/09/2007	Nov 2007
Dessin	15/01/2007	10/09/2007	Nov 2007
Photographie et trucage d'images	15/01/2007	10/09/2007	Nov 2007
Romans photos	30/05/2007	10/09/2007	Nov 2007

Article 3.- Participation

Les concours sont ouverts à tous les adhérents des ASCEE et à leurs familles.

La participation peut être individuelle ou collective suivant les prescriptions de l'article 10 des règlements particuliers

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.

Article 4.- Transmission des participations

Chaque candidat doit transmettre au président de son ASCEE, sa participation aux concours pour la date qui est indiquée dans le règlement particulier à chaque concours, et sous la forme précisée à l'article 11a

Les présidents doivent faire parvenir les participations de leurs adhérents pour les dates précisées à l'article 2 à l'adresse suivante:

MTETM /FNASCE Equipement
Secteur Culture
Concours (titre du concours)
Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex

dans les formes décrites à l'article 11b dans les règlements particuliers

Toute transmission directe à la fédération par un candidat sans la signature du président ou de son représentant, entraînera l'annulation systématique de la participation au concours

Article 5.- Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit à tout moment, d'apporter toutes modifications aux règlements, d'écourter, de reporter ou d'annuler l'un ou l'autre des concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèreraient nécessaires. Ces précisions ou modifications seraient dans ce cas immédiatement portées à la connaissance des présidents des A.S.C.E.E. qui en informeront leurs adhérents.

Article 6.- Application du règlement, litiges

L'interprétation et l'application du règlement général et des règlements particuliers sont de la compétence de la Commission Permanente Culture de la Fédération avec la participation éventuelle de membres de l'association organisatrice. Ses décisions sont sans appel.

Les litiges éventuels seront examinés par le comité directeur de la fédération après consultation de la C.P.C. et de la (ou les) personne(s) concernée(s).

Article 7.- Propriété

Tout en restant la propriété des candidats, leur participation aux concours autorise la fédération à utiliser gratuitement celles-ci à des fins de promotion de ces activités sous quelle que forme que ce soit.

Chapitre deuxième - Règlements particuliers

CONCOURS DE MOTS CROISES

Article 8.- Thème

Sans objet

Article 9.-

Le concours propose une grille principale et une grille pour la question sélective.

Article 10.- Limitation

a) des participations individuelles

En cas de doute sur la validité de sa réponse, un concurrent peut en envoyer d'autres, en utilisant autant d'enveloppes que de réponses. Dans ce cas, seule la meilleure grille sera prise en considération.

b) des participations par ASCEE

Néant

Article 11.- Présentation de la participation au concours

a) format

La grille principale et la grille de la question sélective jointes au présent règlement sont à utiliser pour la réponse.

Elles sont à remettre, sous enveloppe fermée, au président de l'ASCEE du candidat.

Toute solution raturée ou illisible est déclarée nulle.

b) Transmission

Les grilles sont envoyées par le président ou son représentant ou directement par le participant sous réserve d'avoir été visées par l'ASCEE.

Article 12.- Question sélective

La grille de la question sélective est jointe au présent règlement. La question sélective est la suivante :

Une valeur en points est attribuée à chacune des lettres du mot « REGION » (les autres lettres peuvent être utilisées, mais elles auront valeur : zéro)

Remplir **totalemment la grille** en totalisant un maximum de points, avec des mots figurant **en caractères majuscules gras** dans un dictionnaire en 1 volume de moins de 10 ans.

Ne sont pas admis : les noms propres, les conjugaisons, les sigles, symboles et abréviations.

Sont autorisés : les mots au féminin, si ceux-ci figurent dans l'ouvrage, les pluriels, les verbes au participe présent et au participe passé, utilisés en tout purisme.

Le candidat totalisera lui-même ses points, par ligne et l'affichera dans la case prévue à cet effet.

Il effectuera de même le total général. Tout total erroné sera compté nul.

*En cas d'égalité absolue, seront considérées comme meilleures, les grilles contenant le moins de **E**, puis de **I**, puis de **R**, puis de **O**, puis de **N**, puis de **G**.*

Cette question sélective est facultative, mais le score du candidat à celle-ci sera compté comme nul.

Nombre de points : **R E G I O N**
3 1 6 2 4 5

Article 13.- Classement

Les dix premières grilles principales + la grille de la question sélective ayant obtenue le plus de points constituent le classement.

La grille de la question sélective sera récompensée indépendamment des inexactitudes de la grille principale.

Après application des modalités de classements prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent dans le classement, le jury procédera à un tirage au sort parmi ceux-ci.

Article 14.- Récompenses

Pour l'ensemble grille principale+ question sélective, les dix premiers se verront récompenser par un prix d'une valeur de:

1 ^{er} prix	150 euros
2 ^e prix	120 euros
3 ^e prix	100 euros
4 ^e prix	90 euros
5 ^e prix	80 euros
6 ^e prix	70 euros
7 ^e prix	60 euros
8 ^e prix	50 euros
9 ^e prix	40 euros
10 ^e prix	30 euros

Pour la question sélective seule les trois premiers se verront récompenser par un prix d'une valeur de:

1 ^{er} prix	150 euros
2 ^e prix	100 euros
3 ^e prix	70 euros

Chapitre troisième - Outils du concours

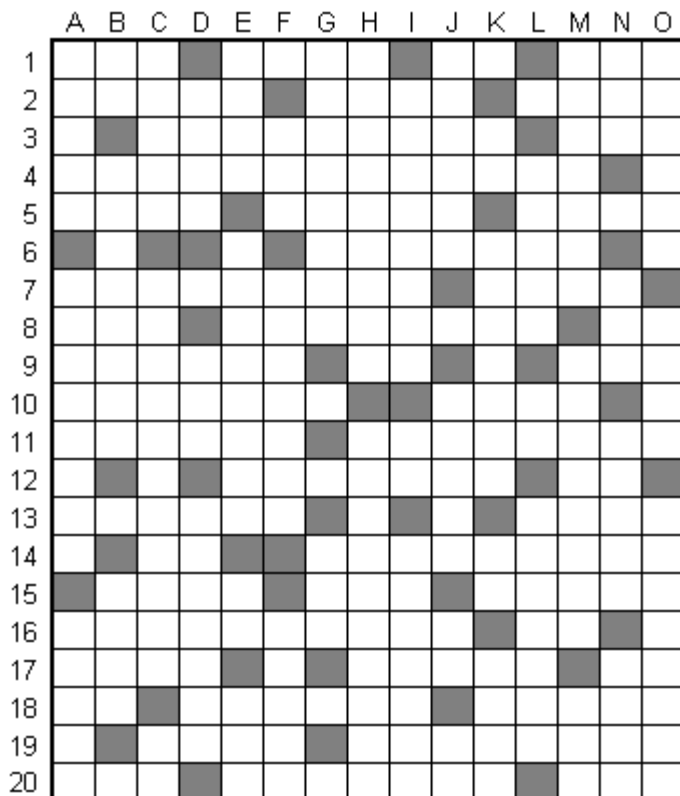
Voir grilles ci jointes

MOTS CROISES 2006-2007

Hommage à Pierre ROITEL, verbicruciste émérite, qui nous a régalié depuis tant d'années

GRILLE PRINCIPALE

Une seule grille 15x20, des définitions classiques, d'autres intentionnellement délicates.
En la matière (grise), un mot peut en cacher un autre !



Vertical

- A – Pantalons et jaquettes. – Qui coule de source. – As.
- B – Conjonction, au choix. – Commune non loin du Havre. – Pour un bruit sec.
- C – Distançai. – Inclination à se laisser séduire par les propos d'un dictateur. – Paresseux.
- D – Usage. – Ecorce de chêne. – Amoindris significativement la peine.
- E – Peste de manquer le but. – Utile pour mettre un terme au mouvement. – Surprise ! – Opéra.
- F – Langue thaï. – Passas rapidement. – Coin des livres licencieux.
- G – Crient au loup. – Cri d'appel.
- H – Loches. – Agis de manière désordonnée et confuse.
- I – Veinera. – Au. – Arbrisseaux originaires de Chine.
- J – N'a pas été reconnue. – Gouvernement de coup d'Etat. – Phonétiquement, mort – Thullium.
- K – Pour un oui. – Myrtacée des Iles. – Lycée professionnel. – Ses arbres se comptent jusqu'à Troyes.
- L – Femmes d'aujourd'hui. – Premier degré. – Crier comme un petit chat-huant.
- M – Sinueuses. – Remettent les voiles. – Trouble du comportement.
- N – Opéré. – Convendra. – Conte. – Homme politique de Slovaquie.
- O – Telle une chaîne de télévision. – Du foie, parfois. – Extraits de la fève de Calabar.

Horizontal

- 1 – Golfe... aux reflets d'argent ! – Dépression générée par un certain Oronte. – Noire ou blanche, c'est selon. – Se répond instantanément à lui-même.
- 2 – Regimbera – Aura besoin de sels. (se) – Pratique la libération de l'esprit des contraintes du corps.
- 3 – Président socialiste français. – Relevé.
- 4 – Commune en Bretagne.
- 5 – Brosse en poils de porc. – Voisine de la gesse. – Département portant un nom de rivière.
- 6 – Mis pour la première fois.
- 7 – Qui porte sur les nerfs, entre autres.. – En Moldavie.
- 8 – Complète ra. – Enfouis. – Métal blanc léger dur et cassant, symboliquement parlant.
- 9 – Inhérent à la bombe. – Possessif – Fine lumière.
- 10 – Région de l'Italie ancienne. – Thaddée.
- 11 – Pistolet. – Commune du Pas-de-Calais.
- 12 – Adeptes du Charivari. – Chef de rayons.
- 13 – Lieu de rêve – Entité parentale.
- 14 – En tête du train – Aubergistes
- 15 – Au revoir. – Marque d'embarras. – Enrobée façon milanaise.
- 16 – Il peut faire perdre l'équilibre. – A sa clef.
- 17 – Femme de roi. – Pièce de harnais. – Titane.
- 18 – Métal radioactif. – Aiguisé. – Mamelon.
- 19 – Continent. – Problème d'articulation.
- 20 – Suit nu. – Vérité d'évidence. – Ile du Dodécane.

CONCOURS DE DESSINS

Article 8 - Thème

« VOTRE REGION »
**Le thème régional sera défini par chaque
région**

Article 9 - Catégories

Le concours comporte quatre catégories

- * **Catégorie 1 : les enfants de 7 à 10 ans**
- * **Catégorie 2 : les enfants nés de 11 à 14 ans**
- * **Catégorie 3 : les enfants nés de 15 à 18 ans**
- * **Catégorie 4 : les adultes à partir de 19 ans.**

L'âge s'entend au 31 décembre de l'année du lancement du concours.

Article 10 - Limitation

a) des participations individuelles

Chaque participant ne peut proposer plus de 3 dessins.

b) des participations collectives par ASCEE

Néant

Article 11 - Présentation de la participation au concours

a) Format

Chaque dessin sera réalisé sur du papier à dessin blanc ou de couleur.

*Format 30 X 40

*Seuls la peinture, le feutre, les crayons de couleur sont autorisés à l'exclusion de tout autre matériau.

***Un titre sera donné à l'œuvre devra apparaître en bas du dessin.**

***Chaque réalisation devra être collée sur du carton rigide de 1,5 mm maximum.**

Le **numéro de l'ASCEE d'origine** sera inscrit au dos, ainsi que le **nom** de son auteur et son **age**.

***Une attache sera fixée au dos pour permettre l'accrochage sur les grilles d'exposition.**

Tout dessin ne respectant pas scrupuleusement les règles de présentation ou le thème sera systématiquement écarté.

c) Transmission

Le président de l'ASCEE envoie les dessins à la fédération sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCEE.

Article 12 - Question subsidiaire

Néant

Article 13 – Classement

Les dessins seront exposés à l'occasion des journées DASCE à Aurillac. Chaque participant présent votera pour 1 dessin dans chaque catégorie. Le nombre de votes par dessin permettra d'établir le classement. Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent, la Commission Permanente Culture- CPC - établira le classement en tenant compte de ceux-ci. Si cette situation conduit à avoir plus de trois lauréats par catégorie, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les trois lauréats définitifs

Article 14 – Récompenses

Chaque catégorie comportera trois prix en « chèque culture »

1 ^{er} prix	150 euros
2 ^e prix	100 euros
3 ^e prix	70 euros

Chapitre troisième - Outils du concours

(fiche de transmission)

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

Article 8 - Thème

« VOTRE REGION »
Le thème régional sera défini par chaque région

Article 9.- Catégories

Le concours comporte TROIS catégories

- * **Catégorie 1 : photos en noir et blanc**
- * **Catégorie 2 : photos en couleur**
- * **Catégorie 3 : Création et trucage d'images informatiques**

Article 10.- Limitation

a) des participations individuelles

Trois oeuvres au maximum

La répartition entre « couleur », « noir et blanc » et « création et trucage d'images informatiques » est laissée à la libre appréciation de l'auteur.

b) des participations collectives par ASCEE

Dix pour une participation groupée sous le nom d'un **Photo Club**,

La répartition entre « couleur », « noir et blanc » et « création et trucage d'images informatiques » est laissée à la libre appréciation de l'auteur.

Article 11.- Présentation de la participation au concours

a) Format catégorie 1 et 2 :

Les photographies devront être présentées **collées sur un carton rigide de 1,5 mm d'épaisseur** maximum et de dimensions **30 x 40 cm**, et munies **d'une attache solide** fixée au dos, pour en permettre l'accrochage sur les grilles d'exposition.

Le titre de l'œuvre donné par l'auteur devra apparaître en bas de la photographie.

Dans ces limites la présentation est libre, chaque carton comptant pour 1 cliché. Toutefois, les photographies devront représenter une surface **correspondant au minimum**, à celle d'un cliché **18 x 24 cm**.

Au dos de chaque carton **devront figurer** en haut à droite :

- **le nom, le prénom, l'adresse et le téléphone du photographe,**
- **son numéro de carte d'adhérent.**

Toute photo ne respectant pas scrupuleusement les règles de présentation ou le thème sera systématiquement écartée.

b) Format catégorie 3 :

Le standard utilisé est le JPEG

Le poids maxi en octets est de 1Mo

Envoi :

- sur support informatique (CD rom)
- accompagné d'un tirage papier au format 21 x29,7 cm et de la fiche d'inscription.

Pour la compréhension de l'œuvre,

- Création pure : image de synthèse à partir de rien, uniquement un ordinateur sans prise de vue, en deux ou trois D
- Trucage et manipulation à partir d'image d'appareil numérique ou argentique scanné travaillée pour créer « autre chose » Cette catégorie peut comprendre l'insertion de bâtiment dans un paysage, les panoramiques, les photos montages, etc.

Chaque œuvre devra être accompagnée d'une note technique même succincte (matériel utilisé, logiciel), et pour le trucage d'images, les images brutes ayant servi de base.

Chaque œuvre sera identifiée par un titre.

Le fichier informatique de transmission sera nommé de la façon suivante : titre nom de l'auteur ascee n° (exemple: *coucher de soleil durand germain ascee98.jpg*)

Les droits :

S'ils ne sont pas les auteurs des photos de bases servant aux trucages, les participants s'engagent à n'utiliser que des œuvres libres de droit.

La Fédération ne pourra en aucun cas se substituer à la responsabilité des candidats.

c) Transmission

Le président de l'ASCEE envoie les oeuvres à la fédération sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son ASCEE.

Article 12.- Question subsidiaire

Néant

Article 13.- Classement

Les oeuvres seront exposées à l'occasion des journées DASCE à Aurillac. Chaque participant présent votera pour 1 photo dans chaque catégorie. Le nombre de votes par oeuvre permettra d'établir le classement. Après application des modalités de classement prévues au présent règlement, si des ex æquo subsistent, la Commission Permanente Culture- CPC - établira le classement en tenant compte de ceux-ci. Si cette situation conduit à avoir plus de trois lauréats par catégorie, un tirage au sort sera réalisé pour obtenir les trois lauréats définitifs.

Article 14.- Récompenses

Chaque catégorie comportera trois prix en « chèque culture »

1 ^{er} prix	150 euros
2 ^{ème} prix	100 euros
3 ^{ème} prix	70 euros

Chapitre troisième - Outils du concours

(fiche de transmission)

CONCOURS DE ROMANS PHOTOS

Article 8.- Thème

Sans objet

Article 9 - Catégories

Sans objet

Article 10 - Limitation

a) des participations individuelles

3 romans photos au maximum par participant

b) des participations collectives par ASCEE

5 pour une participation groupée sous le nom d'un **Photo Club**,

Article 11 - Présentation des albums

d) Format

Les romans photos seront présentés sous forme d'albums dont le format sera 21 x29,7 cm (A4).

Chaque album comportera un minimum de 3 feuilles recto verso, et un maximum de 6 feuilles plus les couvertures.

Les pages numérotées seront composées d'un montage de photos numériques avec texte et/ ou bulles.

Ils comporteront une couverture illustrée avec titre et noms d'auteurs

Chaque album sera accompagné d'une fiche présentant le sujet et les moyens utilisés,

- **le Nom, le Prénom, l'adresse et le téléphone du photographe,**
- **son numéro d'A.S.C.E.E., et son numéro de carte d'adhérent.**
- **le titre qui sera donné à l'œuvre par son auteur**

Tout album ne respectant pas scrupuleusement les règles de présentation ou le thème sera systématiquement écarté.

e) Transmission

- **en trois exemplaires dont un non assemblé pour pouvoir être reproduit**

Le président de l'A.S.C.E.E envoie les albums à la fédération sous la forme d'un seul paquet accompagné de la liste des concurrents de son A.S.C.E.E..

Article 12 - Questions subsidiaires

Sans objet

Article 13 - Classement

Un classement sera établi par un jury composé des membres de la CPC, de trois membres du Comité Directeur Fédéral, et d'un président d'ASCEE et d'un délégué régional qui noteront individuellement chaque œuvre en tenant compte des critères suivants :

La présentation de l'album :	noté sur 10 points
L'originalité du scénario :	noté sur 10 points
La qualité des photos :	noté sur 10 points
La qualité des textes et bulles :	noté sur 10 points
L'originalité de l'histoire :	noté sur 10 points

Article 14 - Récompenses

- * 1er prix : d'une valeur minimale de 150 euros
- * 2ème prix : d'une valeur minimale de 100 euros
- * 3ème prix : d'une valeur minimale de 70 euros

CHAPITRE TROISIÈME: Outils du concours

(Fiche de transmission)

CARNETS DE VOYAGE

Vous voyagez, un jour ou une semaine, vous visitez un jardin, un musée ou tout autre lieu, et même sans aller très loin de chez vous, vous pouvez nous raconter ce que vous avez découvert.

Nous vous proposons, non pas un concours, car les méthodes et les moyens utilisés sont très divers, mais l'organisation d'une exposition dans le cadre des journées DASCE à Aurillac.

vos carnets de voyage .

Là encore, une liberté totale est laissée aux participants sur la nature du support, des illustrations, de la reliure etc. Il s'agit là de faire œuvre d'imagination, où tous les talents vont pouvoir s'exprimer et où la sensibilité de chacun sera le fil conducteur de la réalisation.

Une fois encore, nous vous invitons à découvrir ce type d'expression sur internet. En tapant « carnet de voyage » sur un moteur de recherche, vous pourrez non seulement en consulter un certain nombre, mais aussi avoir exemples et des méthodes de travail.

Nous vous retournerons tous vos ouvrages après l'exposition.

Pour permettre de mettre en place la présentation de cette exposition, nous vous demandons de remplir le petit formulaire ci-joint et de le retourner à

MTETM/FNASCE Équipement

Secteur culture

« Carnet de voyage »

Tour Pascal B

92055 La Défense Cedex

pour le 10 septembre 2007 par l'intermédiaire de votre président d'ASCEE.

Ne pas envoyer le carnet de voyage. Il sera apporté par vos représentants aux journées DASCE à Aurillac.

PRÉNOM et NOM du participant.....

Dimension du carnet de voyage (en centimètres):

Hauteur : Largeur :.....Epaisseur :.....

TITRE du document.....

Événement relaté :.....

Transmis le par le président de l' ASCEE N°.....

Signature

LES RECETTES DE NOS REGIONS

Une des particularités des régions françaises, se situe dans la diversité des folklores de l'histoire et de la gastronomie.

Lors des "CULTURE EN FÊTE" de Châtel-Guyon, Vichy et Vatan, nous avons pu le constater et l'apprécier.

Pourquoi ne pas en faire profiter le plus grand nombre ?

Restons-en pour cette fois à la gastronomie.

L'organisation fédérale ne correspond pas au découpage géographique.

Il y a, dans une même région des recettes différentes propres à tel ou tel secteur.

Nous vous proposons de réunir dans un document ces recettes par région.

Ce que nous vous demandons, ce n'est certes pas la recette que nous trouvons systématiquement dans tous les bons livres de cuisine, mais au contraire, ce qui est peu connu.

Ne trie pas, faites nous parvenir tout ce que vous trouverez. Ci-joint, une fiche modèle que nous vous demandons d'utiliser.

Alors, questionnez, recherchez, prospectez et goûtez !!

Pour participer, une seule règle simple :

Envoyez vos propositions sous la forme de la fiche jointe
pour le 10 septembre 2007 à

**MTETM/FNASCE Équipement
Secteur culture
« Les recettes de nos régions »
Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex**

Et si vous testiez les recettes lors d'une rencontre locale ou régionale ?

Région FNASCEE

ASCEE °

RECETTE de la Région

(Lieu géographique)

..... (Nom de la recette).....

(Indiquez si c'est une entrée, un plat chaud, un dessert etc.)

Présentation :

Ingrédients :

Préparation :

Cuisson :

Astuces et conseils pour réussir :

Conseil de boisson pour l'accompagnement

Joindre si possible une illustration (photos, dessins etc.)

FICHE A UTILISER POUR TOUTE TRANSMISSION DE PARTICIPATIONS A LA FÉDÉRATION

CONCOURS

N° d'ordre de l'enveloppe	Nom et prénom des participants	N° d'adhérent
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		

Transmis à la fédération le.....par
 Nom et prénom de la personne

 Qualité.....

Signature :
 N° d'ASCEE

LES MANIFESTATIONS